# Association des Parents d'Elèves

Ecole Gaston Chaissac de Vix

## Bourse aux Jouets et au Matériel de Puériculture

Samedi 4 Décembre 2021
de 9h à 19h
Espace culturel Nina Vasseur
85770 VIX

# Règlement

## Conditions d'inscription

- Demander un/des numéro(s) de liste à evenement.apeelvix@gmail.com.
- 2,50 € par liste à régler en espèces lors du dépôt, listes de 20 articles.
- Le déposant doit être un particulier.
- Cette vente concerne les jouets, les jeux, les livres pour enfants, les consoles et jeux vidéos ainsi que les articles de puériculture. Nous accepterons les turbulettes mais pas les vêtements.
- Utiliser les modèles de liste et d'étiquette fournis par l'association

**Dépôt :** Vendredi 3 Décembre de 16h à 20h

1. Les articles déposés doivent être la propriété du vendeur particulier.
2. Les articles doivent être propres, en bon état et complets (puzzle, jeux et leur notice, jeux électroniques avec piles et batterie…)
3. L'association se réserve le droit de retirer de la vente des articles abîmés, tâchés ou sans rapport avec le thème de sa bourse.
4. Les lots ne sont acceptés que si les pièces sont solidement liées entre elles (vous pouvez utiliser des emballages transparents, l'étiquette sera collée dessus et non à l'intérieur).
5. Le prix de vente est fixé par vos soins (prix ronds ou terminant par 50cts seulement) et doit être reporté sur l'étiquette - La majoration de 10% est effectuée en caisse.
6. Pour réduire l'attente, l'étiquetage est effectué par vos soins :
   - les étiquettes doivent être imprimées sur du papier blanc (si possible épais ou cartonné)
   - les étiquettes doivent reprendre les renseignements de la liste (n° liste, lettre de l'article…)
   - l'étiquette doit tenir solidement mais doit pouvoir être ôtée sans détériorer l'objet de la vente

**Le dépôt de tout article entraîne la pleine acceptation du règlement.**

**Vente :** Samedi 4 Décembre de 9h à 19h

1. Majoration de 10% sur la vente au bénéfice de l'association appliquée en caisse.
2. Les articles vendus ne sont ni repris, ni échangés, l'acheteur devra être vigilant.
3. En cas de perte ou de vol, l'association décline toute responsabilité, l'étiquetage et le dépôt étant effectués par vos soins.

**Remise des ventes et reprise des invendus :** Dimanche 5 Décembre de 10h à 12h

1. La remise des ventes et la reprise des invendus se feront simultanément.
2. Une minoration de 10% sur vos ventes sera faite au profit de l'association.
3. Tout article non repris le dimanche à 12h sera cédé à l'association.